CHRONIQUE JUDICIAIRE

La cause Lombard-Schauten versus Varennes. — En Cour de Pratique.

MM. Fred Lombard et Charles Schauten, co-directeurs du théâtre "Canadien-français" présenteront cet avant-midi, à l'un des juges de la Cour d'appel une requête pour obtenir la permission de porter leur cause en appel. On sait que lundi dernier, le juge Bruneau a renvoyé l'injonction qui avait été demandée par les co-directeurs du "Canadian" contre M. Jacques Varennes, un des principaux acteurs de leur troupe. Ce dernier a mis de côté le contrat qu'il avait signé avec les demandeurs, à Paris, au mois de juillet dernier, par lequel il s'engageait à jouer sur la scène du "Canadien-français" pendant toute la saison théâtrale 1920-21 et à ne pas jouer ailleurs. Les demandeurs ont cru qu'ils pouvaient, par une injonction, empêcher M. Varennes de s'engager pour un autre théâtre. Le juge Bruneau a décidé qu'on ne pouvait forcer quelqu'un à jouer ou a chanter, lorsqu'il refuse de le faire.

Par ce jugement il se trouvait à désavouer un jugement dans un sens contraire qu'il avait rendu il y a quelques années dans la cause de Pitre contre l'Association Athlétique Nationale. La Cour d'appel, dans cette dernière cause, avait infirmé le jugement du juge Bruneau. Il sera intéressant de connaître la décision que prendront les juges de la Cour d'appel, dans ce litige entre deux directeurs de théâtre et un acteur. Les demandeurs prétendent que tout l'avenir du théâtre à Montréal repose sur le jugement que la Cour d'appel rendra. Si on ne peut forcer un acteur à exécuter un contrat qu'il a signé, par lequel il s'engage à jouer, il est oiseux de passer de tels contrats et on ne pourra dorénavant plus se fier sur aucun artiste, disent les directeurs de théâtre.

Le débat judiciaire qui sera soulevé en Cour d'Appel au sujet des engagements d'artistes sera donc intéressant et le jugement qui sera rendu en l'espèce aura une grande portée.

DIVISION DE PRATIQUE

4 février 1921.

Président Hon. juge Coderre.

Jugements rendu dans les causes suivantes:

Alphonse Vallée vs Yvonne Goulet Motion du demandeur pour production de lettre; accordée, dépens à suivre.

W. Christensen vs R. J. Colby et J. A. E. Dion, distrayant et W. Christensen, T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S.

La ville de Montreal Est vs Tancrède Allard et al. Jugement pour $91.60.

Dame V. M. Wornall vs W. G. Porter. Jugement donnant acte à la demanderesse de sa renonciation.

Cyrille Lewis vs St-Lawrence Bridge Co. limited. Motion du demandeur pour ordre au président et secrétaire de la défenderesse de comparaître; accordée en partie, dépens à suivre.

Dame A. Côté et al vs E. G. Hammany et G. A. Hammany, opposant. Motion des demandeurs pour le renvoi de l'opposition; opposition maintenue et main levée de la saisie accordée, avec dépens vs défendeur.

The Excelsior Clothing Factories of Canada Limited, en liquidation et J. O. Bonnier, requérant. Requête pour autorisation à vendre les effets pour $8,500; accordée.

L. J. Laurin et al vs A. Cloutier Motion des demandeurs pour règle nisi; accordée, rapportable le 11 courant.

Dame E. Watson vs L. F. Gali. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

M. Audet et al vs Montreal Apartments Co. Limited et Auguste Pacaud et al T.S. Motion des demandeurs pour permission de produire réplique; accordée en par demandeurs payant frais de motion.

Imperial Bank of Canada vs Asch Limited. Exception déclaratoire; accordée, dépens à suivre.

Dame Blanche Giguère vs Victor Roberge. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

Joseph Sanche et al vs Emilia Thibodeau. Jugement ordonnant licitation.

J. M. Orkin Co. Limited vs Delle E. Brodeur. Motion du demandeur pour le rejet de paragraphe; détails fournis. Motion accordée pour les frais vs défendeur.

Dame Dora Kaplan vs J. E. Corbin. Motion du défendeur pour cautionnement pour frais; renvoyée, avec dépens.

AUTOUR DU PROBLEME RUSSE

Où on est du Soviet ? — Les relations avec l'étranger. — L'opinion française. — Que faut-il attendre de la Russie dans l'avenir ? — L'école au pays de Lénine.

Deux députés italiens faisant partie de la mission que le parti socialiste a envoyée en Russie vont publier un volume intitulé: **la Russie telle qu'elle est.** Ils exposent et commentent dans ce livre les résultats de leur enquête sur le régime sous lequel le peuple russe vit en ce moment; et ils assurent que leurs informations sont puisées non seulement aux sources officielles comme celles de la plupart de leurs "naifs confrères"; mais à **toutes** les sources dignes de foi, ainsi qu'à leurs constatations personnelles.

Tant qu'ils affirment que le bolchevisme n'a rien de commun avec le socialisme, et qu'il est utile de le dire "pour qu'il ne soit plus permis de cultiver dans les masses la grande illusion du mirage russe", cela ne regarde que les théoriciens du socialisme. Mais dès qu'ils feront le tableau de la vie bolchevique telle qu'ils l'ont vue de leurs yeux, cela deviendra intéressant pour tout le monde.

La Constitution de la République russe des Soviets, disent les auteurs, est un document de bibliothèque. En réalité, les Soviets existent rarement et ne fonctionnent jamais. Leurs assemblées ne sont que des "parades". Les lois les plus importantes ont été présentées au Congrès panrusse des Soviets, "lorsque déjà elles étaient en vigueur".

La Russie est gouvernée par une "pentarchie communiste" dans laquelle Lénine et Trotsky sont inamovibles. Et "l'absolutisme d'en haut a créé l'absolutisme d'en bas: celui de la bureaucratie et du militarisme. Les élections "sont une pure fiction".

Le parti communiste qui exerce la dictature, est dominé par des opportunistes qui s'y sont "collés" en parasites et que Trotsky compare volontiers à ces rubis d'un rouge éclatant, qui deviennent blancs si l'on se donne la peine de les gratter légèrement.

Les libertés individuelles sont aux mains de la police. Le livre est riche en épisodes qui illustrent cette affirmation. En voici un. Dans un centre ouvrier, un mencheviste tenait une conférence. La police l'interrompit. La foule ayant protesté, les agents choisirent cinq jeunes gens au hasard et les fusillèrent séance tenante !

Dans ces conditions une grande dépression intellectuelle s'est emparée des classes instruites et du peuple. Le livre examine les conditions de l'industrie, des transports, de l'instruction publique, que le public français connait depuis longtemps.

Après l'invasion des terres, le paysan russe "qui ne possède aucune idée socialiste" s'est formé petit à petit l'idée "de la propriété absolue transmissible de père en fils". Il traite chaque fois qu'il peut avec le propriétaire, et vend à l'Etat ce qu'il croit devoir lui vendre, dans un but de spéculation éhontée.

Comme il n'existe aucun document qui fasse foi du contenu des magasins d'Etat, il arrive souvent que celui-ci achète des denrées qui lui ont été volées.

Au sujet de la désorganisation de la vie économique, les auteurs citent ces paroles de Rykof:

—Il serait erroné de croire que l'abolition du blocus et la conclusion de la paix puissent atténuer, même légèrement, la crise des matières premières. Aucun événement extérieur ne peut améliorer sous ce point de vue l'état de choses existant. Il faut donc que la Russie se tire par ses propres moyens de l'abîme qu'elle s'est elle-même creusé.

L'insuffisance alimentaire est tragique : la bureaucratie s'emparant de tout ce qu'elle peut trouver. Le peuple est affamé et las.

La conclusion des deux auteurs socialistes est singulièrement instructive.

Si le bolchevisme a pu s'instaurer et peut encore se soutenir, disent-ils, cela est dû en partie à la politique de l'Entente qui a aiguisé le sentiment patriotique russe et a empêché, par le blocus, que les autres peuples apprissent rapidement la vérité; et en partie à la redoutable organisation de l'armée, de la police et de la bureaucratie, composées dans les hauts grades de vieux éléments tzaristes qui savent opprimer les masses, rendues apathiques par des souffrances séculaires.

Fernand RIGNY.

UN AUTRE COTE DU PROBLEME RUSSE

Quelle solution convient-il d'apporter au problème russe? La chose n'est pas aussi simple que quelques-uns l'imaginent. Les gouvernants et les diplomates de l'Entente n'hésitent pas. Le gouvernement bolcheviste est un gouvernement despotique, criminel, qui se maintient par la terreur. Il faut l'abattre à tout prix, par tous les moyens, comme on abat une bête enragée. Par son succès, par sa propagande, le régime communiste deviendrait un danger pour la société capitaliste et la civilisation de l'Occident. Par le blocus, on affame le peuple pour le pousser à la révolte, on entretient la guerre civile en soudoyant les aventuriers tsaristes, on prépare une attaque concertée des peuples voisins, Pologne, Hongrie, Roumanie, qui brise la résistance des armées rouges.

Dans la conclusion qu'il donne à ses articles du *Progrès civique*, le grand écrivain anglais Wells dénonce l'aveuglement de cette politique. Wells n'est ni un enthousiaste, ni un adepte du régime communiste. Il juge "le gouvernement bolcheviste au plus haut point inexpérimenté et incapable". Où M. Cachin a vu le paradis, il a vu l'enfer, partout la désorganisation, la ruine, la famine et la mort. Mais l'enquête qu'il a menée là-bas l'a conduit à penser que, loin de combattre et de détruire, le gouvernement des soviets, il faut, pour le salut de la Russie et de l'Europe, le maintenir et le seconder. La thèse semble paradoxale. Les arguments dont il l'appuie lui donnent une force singulière.

Pour décider du remède, il faut avant tout comprendre la nature et l'étendue du mal. Administration, lois, police, transports, échanges, tout ce qui portait l'édifice de la civilisation occidentale s'est écroulé. Notre illusion est de croire que la vie ancienne est seulement suspendue et que, les soviets détruits, elle reprendra d'elle-même son cours. "Que l'état de choses actuel se prolonge un an ou deux, et l'oeuvre de destruction sera parachevée. De ce pays, il ne restera plus rien, rien qu'une contrée peuplée de rustres sordides.... Encore un an de guerre civile, et inévitablement ce grand pays sera rayé du nombre des pays civilisés". Les villes désertées tomberont en ruines. Les wagons, les rails, les locomotives, rongés par la rouille, ne seront plus que bois et ferrailles. Avec les chemins de fer disparaîtront "les derniers vestiges de tout gouvernement central organisé". L'ancien empire des tsars, qui ramenait à l'unité des millions d'hommes, se décomposera en peuplades étrangères les unes aux autres, toujours en lutte, retournées à l'anarchie des hordes asiatiques.

Il est vain de compter sur les émigrés, sur les généraux d'ancien régime, sur une révolte du peuple. Il n'y a plus, dans la grande Russie, de conscience commune, d'unité morale, qui permette de ramasser les forces éparses et de les associer dans un effort solidaire. "Le seul gouvernement qui soit à présent capable d'arrêter cet effondrement final de la Russie est le gouvernement bolcheviste actuel, si l'Amérique et les puissances occidentales veulent bien consentir à le seconder dans sa tâche".

Je doute que l'appel de Wells soit entendu. Les puissances de réaction, qui dominent la politique mondiale, ne consentiront jamais à favoriser par leur concours l'établissement d'un régime communiste. Mieux vaut que la Russie, retombée à la barbarie, serve d'épouvantail aux peuples! Mais craignons que, plus encore que le bolchévisme, la barbarie ne soit contagieuse. Nous avons érigé en dogme qu'à l'inverse des civilisations antiques, notre civilisation industrielle ne peut disparaître. Nous sommes à l'épreuve. "Il est fort douteux, conclut Wells, que l'effondrement s'arrête aux frontières de la Russie, à l'Est comme à l'Ouest. De vastes régions rouleront presque fatalement l'une après l'autre dans l'énorme trou ainsi creusé dans la civilisation. Et peut-être même la civilisation tout entière sombrera-t-elle dans le gouffre."

Les optimistes gardent le droit de se rassurer, en se disant que Wells, autant qu'un sociologue, est un romancier.

GABRIEL SEAILLES.

CE QU'EST L'ECOLE AU PAYS DE LENINE

Une institutrice suisse écrit dans "La Gazette de Lausanne" :

Lounatcharsky a donné sa démission. Il peut maintenant se reposer en contemplant de loin le résultat de son activité et... se réjouir.

La Russie possédait, quoique en nombre insuffisant, des écoles primaires de différents types, des écoles secondaires : gymnases, écoles réales et écoles de commerce ; ces dernières dépendant du ministère du commerce et des finances, étaient plus libérales que les autres. Peu à peu des écoles s'ouvraient dans tous les villages, mais on s'y heurtait souvent à l'hostilité des paysans qui se refusaient à y envoyer leurs enfants, prétextant que, pour faire paître le bétail, point n'est besoin de savoir lire. Pour recréer une Russie lettrée et pour établir le règne de l'égalité, en automne 1918, tout fut changé. Toutes les écoles des villes furent réorganisées sur un seul modèle : écoles primaires et secondaires mixtes dites "du travail." Plus de latin, il fut même un moment question de remplacer le français et l'allemand par l'esperanto. Fréquentation de l'école obligatoire, présence en classe facultative, défense absolue de punir les élèves ou de donner des leçons à préparer à la maison, plus d'examens, plus de directeur, les délégués des élèves font partie du conseil de direction. Les leçons les plus importantes sont celles de gymnastique, de danse, de musique et de chant. Tout citoyen âgé de 16 ans peut entrer à l'université.

Et ce fut une époque mémorable ! Jeunes garçons et jeunes filles se promenaient pendant des heures dans les corridors, l'élément masculin, le plus souvent la cigarette à la bouche et la casquette sur la tête ; on ne se gênait nullement pour abîmer le mobilier, sous prétexte qu'il appartenait au soviet. Chaque matin, les élèves (beaucoup ne venaient que pour cela) recevaient un déjeuner copieux : pain, saucisse et thé, ou gruau, hareng, quelquefois même des oeufs ou des confitures. Mais en automne 1919, ce fut une autre chanson : la plupart des bâtiments scolaires ayant été réquisitionnés pour les typhiques, les pédagogues durent se mettre à la recherche de nouveaux locaux. Je connais une école qui déménagea huit fois de septembre à mai et qui finit par se scinder, installant des classes inférieures dans un des faubourgs et les autres au centres de la ville. Chaque fois qu'on déménageait, il fallait sacrifier quelques meubles, souvent faute de place, maintes fois, parce qu'on les avait volés.

C'est ainsi que des soldats firent avec des pupitres de chêne un feu pour faire cuire leur soupe. La bibliothèque fut sauvée avec peine, quelques professeurs consentant à garder chez eux les volumes les plus précieux.

Plusieurs locaux, souvent à peine suffisants pour une école, en abritent deux ou trois. L'école No 1 s'ouvre de huit à midi, l'école No 2 de une à cinq et enfin, la plus déshéritée, l'école No 3, ouvre ses portes à six heures. Les élèves de cette école, c'est une école secondaire et les élèves ont de quatorze à dix-huit ans, travaillent pour la plupart dans des bureaux de neuf à trois heures et quand ils viennent à six heures, ils sont souvent si exténués qu'on n'en peut rien exiger et d'ailleurs, les livres manquent, le papier et la craie sont introuvables, il n'est plus question d'encre et c'est à peine si quelques-uns possèdent des crayons.

Et pourtant garçons et filles arrivent, parce que chez eux il n'y a pas de lumière, parce qu'il y fait encore plus froid qu'à l'école où l'on ne se sépare pourtant ni de sa pelisse ni de ses gants et enfin, parce qu'une ou deux fois par semaine on distribue un peu de pain, une ou deux fois par mois une assiette de gruau et dans les grandes occasions quelques tranches de saucisse qui sent... le chien. On est loin des plantureux menus des premiers temps. Cet hiver la plupart de ces écoles sont probablement fermées, car on manque de combustible. L'hiver dernier déjà, les rues n'étaient pas éclairées.

J. J.

EN L'ANNEE 1871

De la "Minerve" de février 1871.

CAUSERIE DE L'ANCIEN TEMPS

Je vous le dis, en vérité, aimables et indulgents lecteurs de la "Minerve", l'histoire de l'ancien temps est tout aussi intéressante que celle du nôtre, et nous pourrions l'étudier avec fruit, ce que nous ne faisons pas... tous. J'ai toujours cru cela, mais je n'aime point à livrer mes opinions au public sans avoir de bonnes preuves à l'appui. Or, la preuve que nous n'étudions pas assez l'histoire du Canada m'a été fournie l'autre jour, par un conférencier que j'ai entendu à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa; un petit Institut qui fera son petit bonhomme de chemin..., encore une assertion que je vous prouverai un de ces jours.

Il y avait donc séance hebdomadaire et conférence à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa. La musique était sous la direction de M. Gustave Smith, c'est dire que "ça allait bien", et moi, je chantais une poésie de Gustave Nadeau, après les "grands airs" de "grande musique", toutes choses auxquelles je ne comprends rien et ne veux rien comprendre; ayant pris la ferme détermination d'attaquer de front et avec énergie, la rate de l'auditoire pour la dilater, autant que faire se peut, en notre bas-monde de révolutions et de guerres, de rois et de républicains, ennemis du bonheur des peuples.

Mais le conférencier ? C'était M. E. P. Dorion, greffier en loi français et chef des traducteurs français à la Chambre des Communes de la Puissance du Canada. (Dire que voilà un Canadien-français de bonne souche qui occupe une des positions les plus importantes du gouvernement fédéral, et que... Mais attention! mettez vite plusieurs points, MM. les typographes de la "Minerve" car un peu plus et je vous compromettais gravement !...)

M. E. P. Dorion n'est pas fier. Il a traduit et rédigé en français, et en bon français, toutes nos lois civiles et criminelles depuis l'Union (1841), jusqu'à nos jours (1871), soit trente ans. Il a refait, reconstruit le bureau des traducteurs français; il m'a éduqué, moi qui vous parle, et bien d'autres.

Lorsque les ministres, les premiers ministres, bleus ou rouges, conservateurs ou libéraux, ont à rédiger une loi importante en français, ils viennent frapper à la porte de M. E. P. Dorion, et ils sont sûrs qu'en sortant ils emportent le texte véritablement français de la dite loi importante.

Lorsque les membres du parlement sont embarrassés sur un point d'histoire ou de tactique parlementaire, ils viennent encore au même bureau et ils en partent munis de tous les arguments qui ont fait, maintes fois, triompher la cause des Canadiens-Français.

Mais il n'est pas fier, M. E. P. Dorion, et il fait tant de bien sans en parler à personne. Parfois, néanmoins, en fumant la pipe avec lui, j'ose lui arracher des secrets sans en avoir l'air, et puis je le trahis amicalement dans quelque journal, tantôt "Journal de Québec", tantôt la "Minerve", tantôt ... un autre.

Notre immortel Garneau, et son digne émule l'abbé Ferland, ont fait des élèves avant de quitter notre terre ingrate. Dans cette classe d'élite, E. P. Dorion a plusieurs fois mérité le prix d'excellence. C'est un chercheur, un "plocheur", un patriote bon teint.

Voyons, un peu, et brièvement, à l'appui de mon assertion, ce que M. E. P. Dorion a dit dans la conférence dont je veux vous donner une légère idée.

Il a recherché l'origine du parlementarisme, c'est-à-dire de la liberté bien entendue, en Canada. Les faits qu'il cite, les anecdotes qu'il raconte si bien n'existent dans aucun de nos auteurs. C'est du nouveau, ce sont des arguments indiscutables qui établissent la vitalité et garantissent le durable progrès des institutions et de la langue française parmi nous, malgré les luttes et peut-être à cause des luttes acharnées que langue et nationalité ont eues à subir.

Tous les hommes ont "travaillé" cette idée avant nos ministres canadiens actuels et M. E. P. Dorion, leur digne et précieux assistant, ont eu justice dans cette conférence qu'on a écouté avec un intérêt palpitant, le 18 janvier 1871, à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa. Les Lotbinière, les Taschereau, les DeSalaberry, etc., ont eu là une digne reconnaissance de leurs glorieux efforts. Vous croyez peut-être que je vais vous analyser cette conférence. Oh ! non! elle y perdrait trop. Mais vous la lirez un jour, et si vous ne la lisez pas, vous aurez grandement tort...

E. Blain de ST-AUBIN.

ANNIVERSAIRES

Le "Canada" offre ses cordiales félicitations à

M. James M. Douglas, M.P., 54 ans aujourd'hui.

M. Zéphirin Hébert, 55 ans demain

M. I. E. Pedlow M.P., 60 ans demain.

JEU DE PATIENCE

Le professeur Székely, de Budapest, a trouvé quelque chose qui va réduire à la ruine les fabricants d'eaux capillaires.

Il a inventé la transplantation des cheveux.

Avec une petite aiguille et une boucle d'or, il fixe dans le cuir chevelu du patient, un à un, autant de cheveux que l'autre le désire, à raison de 200 par centimètre carré en moyenne.

On peut planter de 400 à 500 cheveux en une heure. Et une calvitie intégrale n'exige pas plus de 50,000 cheveux. L'opération ne consomme qu'un gramme d'or.

On peut se poser deux questions.

Le docteur doit être chauve.

Et ensuite, si ce rapport est sérieux, comme nous avons tout lieu de le croire, il faut espérer que l'opération a des résultats durables.

Sans quoi, il ne reste plus au patient qu'à s'arracher les cheveux, pour bien marquer son désespoir.

SAINTE-SOPHIE

D'après les nouvelles de Constantinople, la célèbre basilique de Sainte-Sophie, chef-d'oeuvre de l'architecture byzantine, que Justinien a dédiée à la sagesse (Sophia) de Dieu, menace ruine. Depuis 1453, les Turcs n'ont jamais réparé cet immense édifice, et comme les tremblements de terre sont fréquents en Orient, certaines parties de l'église ont été, à plusieurs reprises, ébranlées.

Or, il faudrait, dit-on, une dépense de "un million de livres sterling" pour consolider Sainte-Sophie (61 millions de francs au cours d'hier.)

Le Trésor turc n'est pas en état de faire ce sacrifice. Les gouvernements d'Europe ont tant d'oeuvres à soutenir, tant d'églises à relever, tant de réparations à entreprendre ou à continuer, que le plus ardent amour de l'archéologie ne les décidera pas à distraire cette somme de leurs budgets obérés.

Et ce sera déplorable! Mais, à qui la faute? Aux alliés des Turcs, aux Allemands, cause de nos ruines.

—Alors, tu sais, ne te gêne pas; si tu ne peux pas me rendre ces vingt dollars.

—C'est entendu: je ne pourrai pas!...

A PROPOS DE L'ETAT-MAJOR DE FOCH

La méthode de commandement du généralissime.

Tout ce qui touche à Foch nous intéresse vivement. Peu d'hommes jouissent d'un prestige égal au sien ; aucun chef de guerre n'a, en effet, commandé à des masses d'hommes aussi considérables, aucun n'a montré autant de clairvoyance, de lucidité, de froide résolution, d'esprit de décision, dans des circonstances difficiles, —on pourrait presque dire désespérées. C'est lui le véritable "tombeur" de l'Allemand. — On ne lira pas sans intérêt très vif l'étude que publie M. Albert Veymon, dans la "Revue de Paris", sur la "Méthode de commandement de Foch".

M. Albert Veymon nous parle d'abord de la conception napoléonienne et de la méthode allemande, puis du commandement collectif généralisé en 1914, enfin de l'organisation de l'état-major Foch et de son fonctionnement. Tout serait à citer; aussi devons-nous nous borner ici à montrer Foch au travail:

"Ceux qui, pendant la guerre, ont vécu dans le voisinage de Foch, s'accordent à déclarer que son cerveau est en constant labeur. Sans cesse l'homme réfléchit, médite, voit au-delà du moment présent; son esprit glisse, échappe à ce qui l'entoure. Ainsi s'expliquent ses formules énigmatiques, ses phrases souvent incomplètes : on dirait de simples repères parlés, analogues à ceux que l'on prend sur un carnet de notes. L'éclair de sa conception gagne sa parole de vitesse ; avant même qu'il ait fini d'exprimer une idée, l'idée nouvelle a surgi, impatiente à son tour d'être émise. Voilà pourquoi Foch paraît parfois difficile à comprendre. Non pas qu'il ne sache avec toute la netteté désirable ce qu'il veut, ni que de l'afflux simultané des mots naisse, dans son esprit, la moindre confusion; nul n'a, au contraire, plus de lucidité, plus de clarté que le sien; nul n'est, comme lui capable de s'absorber dans une seule tâche. S'extériorisant de tout ce qui est accessoire il voit instantanément, dans un problème complexe, le point qui lui revient en sa qualité de chef. Il y applique alors toutes ses facultés et, sans effort apparent, il mène à bonne fin la découverte de la solution la meilleure.

"Autre pouvoir merveilleux ! Si, pour cette oeuvre intellectuelle, le calme lui est profitable, le tumulte ne le gêne en rien et les dangers ne sont pas faits pour l'amoindrir dans l'usage de ses facultés. Mais ce qu'à aucun prix on ne l'a jamais vu tolérer, ce sont les influences extérieures qui voudraient réagir sur lui, l'empêcher de procéder directement à un examen rigoureux des faits eux-mêmes, examen duquel doit sortir la décision à prendre. Quand les circonstances l'empêchent de voir de ses propres yeux, et s'il en est réduit à établir son opinion sur les dires des intermédiaires, il est impitoyable à qui ne se borne pas à rapporter la réalité stricte, et entremêle à son récit des appréciations personnelles ou des opinions émises par d'autres.

"Dans le travail incessant d'élaboration auquel il se livre, Foch prend souvent des notes et combien précieux sera un jour, dans les Archives Nationales, le petit cahier aux feuilles jaunies qui l'a suivi durant toute la campagne et dans lequel, chaque soir, en quelques lignes, il a vraisemblablement résumé, avec ses propres observations, les faits marquants dont il désire garder la trace...."

En résumé, la méthode de commandement de Foch se révèle sous la forme d'un état-major minuscule, fonctionnant à la façon d'un simple cabinet militaire. Les quelques officiers qui le composent se serrent autour du général Weygand, seul confidentiel et dépositaire des intentions du chef, dont il est l'auxiliaire le plus fidèle, le plus intelligent, le plus actif. Mais la pensée dirigeante, les hautes spéculations de l'esprit, la conception des opérations, le concours énergique dans leur exécution, voilà qui demeure l'apanage exclusif et personnel de Foch.

RETRAITE FERMEE POUR LES DAMES

La retraite fermée pour les dames, sous la direction du R. P. Ruhlman, s. j., aura lieu à la Maison St-Joseph, du dimanche soir le 13 au mercredi soir le 16 février courant et non pas du 14 au 17 février, ainsi qu'il a été annoncé ailleurs. Les dames désireuses de suivre ces exercices peuvent s'inscrire et retenir leur chambre dès maintenant en s'adressant à la Maison St-Joseph, 1040, Avenue de Lorimier — appel téléphonique St-Louis 1525. Les retraitantes sont priées de se munir de leur nécessaire de toilette.

(Communiqué)

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. B. Lapointe est le Gérant-Général, au bureau, No 73, rue Saint-Jacques.

PROVINCE DE QUEBEC

Affermage de forces hydrauliques et de concession forestière.

Avis est par les présentes donné que le mercredi, 1er juin 1921, à 10.30 a.m., dans la salle de vente du Département des Terres et forêts, en cette ville nous affermerons à l'enchère:

1. Certaines forces hydrauliques sur les rivières Mégiscane et Bell, dans le comté de Témiscamingue.

2. Une concession forestière d'une superficie de 400 milles carrés dans les cantons projetés de Louvicourt, Marrias, Tiblemont et Vauquelin, dans la partie supérieure du bassin de la rivière Bell.

Pour plus de renseignements prière de s'adresser au Département des terres et forêts, Québec.

Elz. Miville Déchêne,
Sous-Ministre des Terres et Forêts.
256—8,19 fév., 5,19 mars, 2,16 avril 7,21 mai.

VENTE DE CHARITE ET EUCHRE

PAROISSE STE-CATHERINE

La Vente de Charité organisée par la Société St-Vincent de Paul et l'Assistance Maternelle pour venir en aide aux pauvres de la paroisse rapporte tous les soirs un vrai succès. Cette Vente de Charité sera suivie lundi soir le 7 février par un euchre. L'oeuvre est belle et mérite d'être encouragée.

Salle Salaberry, rues Robin et Montcalm.

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER

ENTRE MONTREAL ET LES VILLES ACTIVES DE LA VALLEE DU ST-MAURICE.

Le C.P.R. fait maintenant circuler des wagons-lits de Montréal, gare Windsor, à 11 h. 20 p.m., tous les jours, arrivant à Grand'Mère à 8 h. 15 a.m., tous les jours, dimanche excepté, et à 9 h. 30 a.m., le dimanche. Les voyageurs pour Trois-Rivières qui occuperont ce wagon, peuvent y demeurer jusqu'à 7 heures a.m., les jours de semaine, et à 8 h. 10 a.m., le dimanche.

Au retour, ce wagon-lits quitte Grand'Mère à 10 heures p.m., tous les jours, arrivant à Trois-Rivières à 11.15 et à Montréal, gare Windsor, à 7 heures 05 a.m., tous les jours.

Les voyageurs entre Montréal et Shawinigan Falls peuvent également profiter de ce service.

Bureaux des billets: Nos 141-145 rue St-Jacques, tél. Main 8125. Aussi aux gares Windsor, Westmount, Montréal-Ouest, Place Viger et Mile-End.

156—G